

# Conseil Municipal du 17 mars 2016

## - Ordre du jour -

### **1- Compte de Gestion 2015 : budget principal**

Monsieur Jacques Serba, Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2015 du budget principal et a indiqué que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2015.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2015 du budget principal.*

### **2- Compte de gestion 2015 : budget annexe « lotissement les hauts de keruzanval »**

Le Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2015 du budget annexe « lotissement les Hauts de Keruzanval » et a indiqué que les chiffres étaient identiques à ceux du compte administratif 2015.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2015 du budget annexe « lotissement les Hauts de Keruzanval ».*

### **3- Compte de gestion 2015 : budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz »**

Le Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2015 du budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » et a indiqué que les chiffres étaient identiques à ceux du compte administratif 2015.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2015 du budget annexe « lotissement les Résidences de Kermengleuz ».*

### **4-Approbation du compte administratif 2015 : budget principal**

<b>Section de fonctionnement</b>		Dépenses :	5 795 775.76 €
		Recettes :	6 923 025.05 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>			<b>1 127 249.29 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	3 101 251.35 €
		Reste à réaliser, à reporter :	1 406 089.50 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice :	2 739 750.14 €
		Reste à réaliser, à reporter	1 494 868.00 €
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>- 272 722.71 €</b>
<b>Résultat Global 2014</b>			<b>+ 854 526.58 €</b>

Par 23 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote, et 5 votes contre, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2015.

### **5- Approbation du Compte Administratif 2015 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval »**

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 28 voix pour, le compte administratif 2015 du lotissement « les Hauts de Keruzanval ».

### **6- Approbation du Compte Administratif 2015 : budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz »**

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 23 voix pour et 5 abstentions, le compte administratif 2015 du lotissement « les résidences de Kermengleuz ».

### **7- Affectation des résultats 2015 : budget principal**

La comptabilité M14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 127 249.29 €.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité : a confirmé le prélèvement initialement prévu lors du vote du budget primitif 2015, à savoir : 400 000 € et a affecté le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante : 400 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2016 ; 727 249.29 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2016.*

### **8- Budget primitif 2016 : budget principal**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 193 800.00	Produits de services, du domaine	301 300.00
Charges de personnel et frais assimilés	2 400 760.00	Impôts et taxes	3 348 113.00
Atténuation de produits	584 517.00	Dotations subventions participations	1 264 450.00
Autres charges de gestion	758 848.74	Autres produits de gestion courante	242 000.00
Charges financières	155 000.00	Atténuation de charges	38 900.00
Charges exceptionnelles	1 800.00	Opérations d'ordre de transferts entre sections	65 000.00
Opération d'ordre de transfert entre sections	177 930.04	Produits exceptionnels	2 000.00
Dépenses imprévues	216 356.51		
Virement à la section d'investissement	500 000.00	<b>RECETTES de L'EXERCICE</b>	<b>5 261 763.00</b>
<b>DEPENSES de L'EXERCICE</b>	<b>5 989 012.29</b>	Excédent antérieur reporté	727 249.29
<b>TOTAL de la section :</b>	<b>5 989 012.29</b>	<b>TOTAL de la section :</b>	<b>5 989 012.29</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre à 3 479 195.04 €

La prévision concernant les dépenses d'investissement consacrées aux achats et travaux s'établit comme suit :

Opérations	Crédits ouverts	Opérations	Crédits ouverts
<b>Opérations (constructions, installations, matériel et outillage)</b>			
Médiathèque	7 000.00	Construction d'un bâtiment annexe du terrain synthétique	255 000.00
Embellissement de la ville	13 000.00	Travaux de sécurité dans les bâtiments	15 000.00
Cimetière	2 000.00	Plate-forme de déchets verts	20 000.00
Ecoles	93 868.10	Mise aux normes accessibilité	46 000.00
Services techniques	26 669.00	Développement durable et Economie d'énergie	18 000.01
Vie associative	26 556.60	Pétanque	30 000.00
Mairie	35 350.00	Fort de Penfeld	129 268.57
Maison de l'Enfance	1 916.06	Restructuration salle de tennis de table et de danse	3 018.28
Terrain synthétique	98 784.00	Restruct. De l'école Pauline Kergomard	1 422 231.86
Equipements culturels	18 200.00	Le sport	94 715.32
<b>TOTAL : 2 356 577.80 €</b>			
<b>Immobilisations hors opérations : 96 255.30 €</b>			
<b>TOTAL immobilisations hors opérations + opérations : 2 452 833.10 €</b>			

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 votes contre, a adopté le budget primitif 2016.

### 9- Vote des taux d'imposition 2016

Par 24 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal a approuvé les taux d'imposition communaux ci-dessous :

Impôt concerné	Taux 2015	Taux proposé pour 2016
Taxe d'habitation	22.57 %	22.79 %
Foncier bâti	20.19 %	20.39 %
Foncier non bâti	46.56 %	46.56 %

### 10- Budget primitif 2016 : budget annexe « lotissement les hauts de keruzanval »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

### 11- Budget primitif 2016 : budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz »

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a approuvé le budget présenté.

### 12- Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2015 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste, qui est annexée au compte administratif.

### 13- Information au Conseil Municipal : liste des marchés conclus en 2015

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste, qui est annexée au compte administratif.

### 14- Télétransmission des actes budgétaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention « Acte réglementaires », afin de permettre la télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires au contrôle de légalité.

### 15- ERDF : création d'une servitude au lieu-dit Pen Ar C'hoat Keruzanval

Une convention posant le principe de l'établissement d'une servitude a été signée sous seing privé entre la Commune et ERDF le 24 juin 2015, sous réserve de signature et de publication d'un acte notarié au service de la publicité foncière, afin que tout acquéreur, locataire ou ayant-droit du propriétaire soit averti de l'existence de cette servitude. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte notarié présenté.